

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL

Conseil du 24 janvier 2022

Délibération n° 2022-0977

Commission pour avis : urbanisme, habitat, logement et politique de la ville

Commission(s) consultée(s) pour information :

Commune(s) : Saint-Priest

Objet : Développement urbain - Saint-Priest Bellevue - Revente, suite à préemption avec préfinancement, à la Ville, de 2 lots de copropriété, situés au 1 place Molière, 2 rue Paul Painlevé et 55 avenue Jean Jaurès dans la copropriété Bellevue

Service : Délégation Urbanisme et mobilités - Direction Foncier et immobilier

Rapporteur : Madame Béatrice Vessiller

Président : Monsieur Bruno Bernard

Nombre de conseillers en exercice au jour de la séance : 150

Date de convocation du Conseil : vendredi 7 janvier 2022

Secrétaire élu(e) : Monsieur Floyd Novak

Affiché le : mercredi 26 janvier 2022

Présents : Mme Arthaud, M. Artigny, Mme Asti-Lapperrière, M. Athanaze, Mme Augey, M. Azcué, M. Badouard, M. Bagnon, M. Barla, Mme Baume, M. Ben Itah, Mme Benahmed, M. Benzeghiba, M. Bernard, M. Blache, M. Blanchard, M. Blein, Mme Boffet, Mme Borbon, Mme Bouagga, M. Boumertit, Mme Bramet-Reynaud, Mme Brossaud, M. Brumm, Mme Brunel Vieira, M. Bub, M. Buffet, Mme Burillon, Mme Burrucand, Mme Cabot, M. Camus, Mme Cardona, Mme Carrier, Mme Chadier, M. Chambon, M. Charmot, Mme Charnay, M. Chihi, M. Cochet, M. Cohen, Mme Coin, Mme Collin, M. Collomb, M. Corazzol, Mme Corsale, Mme Crédoz, Mme Crespy, Mme Creuze, Mme Croizier, M. Dalby, M. Da Passano, M. David, M. Debù, Mme Dehan, Mme Delaunay, M. Devinaz, M. Diop, M. Doganel, M. Doucet, Mme Dromain, Mme Dubois Bertrand, Mme Dubot, Mme Dupuy, Mme Ederly, Mme El Faloussi, Mme Etienne, Mme Fontaine, Mme Fontanges, Mme Fournillon, Mme Fréty, Mme Frier, M. Galliano, M. Gascon, Mme Geoffroy, Mme Georgel, M. Geourjon, M. Girard, Mme Giromagny, M. Godinot, M. Gomez, M. Grivel, Mme Groperrin, M. Grout, M. Guelpa-Bonaro, Mme Guerin, Mme Hémain, Mme Jannot, M. Kabalo, Mme Khelifi, M. Kimelfeld, M. Kohlhaas, Mme Lagarde, M. Lassagne, Mme Lecerf, M. Le Faou, M. Legendre, M. Longueval, M. Lungenstrass, M. Maire, M. Marguin, M. Marion, M. Millet, M. Mône, M. Monot, Mme Moreira, Mme Nachury, M. Novak, Mme Panassier, M. Payre, M. Pelaez, Mme Percet, M. Perez, Mme Perriet-Roux, Mme Perrin-Gilbert, Mme Petiot, M. Petit, Mme Picard, Mme Picot, M. Pillon, Mme Popoff, M. Portier, Mme Pouzergue, Mme Prost, M. Quiniou, M. Rantonnet, M. Ray, Mme Reveyrand, Mme Roch, M. Rudigoz, Mme Runel, Mme Saint-Cyr, Mme Sarselli, Mme Sechaud, M. Seguin, M. Sellès, Mme Sibeud, M. Smati, Mme Subaï, M. Thevenieau, M. Uhlrich, Mme Vacher, M. Van Styvendael, M. Vergiat, Mme Vessiller, M. Vieira, M. Vincendet, M. Vincent, Mme Vullien, Mme Zdorovtsoff.

Absent excusé : M. Barge (pouvoir à M. Sellès).

Conseil du 24 janvier 2022**Délibération n° 2022-0977**

Commission pour avis : urbanisme, habitat, logement et politique de la ville

Commission(s) consultée(s) pour information :

Commune(s) : Saint-Priest

Objet : Développement urbain - Saint-Priest Bellevue - Revente, suite à préemption avec préfinancement, à la Ville, de 2 lots de copropriété, situés au 1 place Molière, 2 rue Paul Painlevé et 55 avenue Jean Jaurès dans la copropriété Bellevue

Service : Délégation Urbanisme et mobilités - Direction Foncier et immobilier

Le Conseil,

Vu le rapport du 5 janvier 2022, par lequel monsieur le Président expose ce qui suit :

I - Contexte de la revente

Par un courrier reçu le 13 août 2021, la Ville de Saint-Priest a sollicité la Métropole de Lyon afin qu'une procédure de préemption soit engagée au profit de la commune, à l'occasion d'une vente de lots de copropriété à Saint-Priest.

Par arrêté n° 2021-08-26-R-0629 du 26 août 2021, la Métropole a exercé son droit de préemption dans le cadre de la vente d'un appartement et d'une place de parking, formant respectivement les lots n° 1649 et n° 1969, situés dans l'ensemble immobilier Alpe Azur à Saint-Priest.

II - Désignation du bien cédé

Le bien dont il s'agit est constitué :

- d'un appartement de type 5, d'environ 99,96 m², au 2^{ème} étage du bâtiment M, formant le lot n° 1649, avec les 197/99 733 des parties communes générales attachées à ce lot,

- d'une place de parking, formant le lot n° 1969, portant le numéro 279, avec les 4/99 733 des parties communes générales attachées à ce lot,

- le tout faisant partie de l'ensemble immobilier Alpe Azur sur un terrain propre cadastré DH 101, DH 140, DH 261, DH 275, DH 276 et DH 39, d'une superficie totale de 47 210 m² situé au 2 rue Paul Painlevée et au 55 avenue Jean Jaurès 69800 Saint-Priest.

III - Conditions de la revente

Ce bien a été acquis pour le compte de la Ville de Saint-Priest qui s'est engagée à préfinancer cette acquisition, au regard du nouveau programme national de renouvellement urbain (NPNRU) sur le centre-ville et, notamment, dans le cadre du dispositif complémentaire d'échange de logements mis en place par la ville pour les propriétaires concernés par la démolition ou la restructuration de leur bien.

Aux termes de la promesse d'achat, la Ville de Saint-Priest s'engage à racheter, à la Métropole, le bien précité au prix de 125 000 € dont 1 000 € de mobilier, correspondant au montant de la préemption biens cédés -libres de toute occupation et à lui rembourser tous les frais inhérents à l'acquisition par préemption, y compris contentieux.

La ville aura la jouissance anticipée de ce bien, à compter du jour du paiement du prix d'acquisition par

la Métropole ;

Vu les termes de l'avis de la direction de l'immobilier de l'État (DIE) du 18 novembre 2021, figurant en pièce jointe ;

Vu ledit dossier ;

Ouï l'avis de sa commission urbanisme, habitat, logement et politique de la ville ;

DELIBERE

1° - Approuve la revente par la Métropole, à titre onéreux, suite à préemption avec préfinancement, pour un montant de 125 000 € dont 1 000 € de mobilier, biens cédés libres, d'un appartement de type T5 et d'une place de parking formant respectivement les lots n° 1649 et n° 1969 de l'ensemble immobilier Alpe Azur, sur un terrain propre cadastré DH 101, DH 140, DH 261, DH 275, DH 276 et DH 39, d'une superficie totale de 47 210 m² située au 1 place Molière, 2 rue Paul Painlevé et au 55 avenue Jean Jaurès à Saint-Priest, au regard du nouveau NPNRU.

2° - Autorise le Président de la Métropole à accomplir toutes démarches et signer tous documents nécessaires à la régularisation de cette revente.

3° - La recette correspondante sera imputée sur l'autorisation de programme globale P07 - Réserves foncières et outils de l'action foncière, individualisée le 21 juin 2021, pour un montant de 25 000 000 € en dépenses et de 25 069 000 € en recettes sur l'opération n° 0P07O7862.

4° - La somme à encaisser d'un montant de 125 000 € ainsi que tous les frais inhérents à cette revente seront imputés sur les crédits inscrits au budget principal - exercice 2022 - compte 458 200 - fonction 01.

Et ont signé les membres présents,
pour extrait conforme.

Accusé de réception en préfecture : 069-200046977-20220124-275012-DE-1-1 Date de télétransmission : 26 janvier 2022 Date de réception préfecture : 26 janvier 2022
